

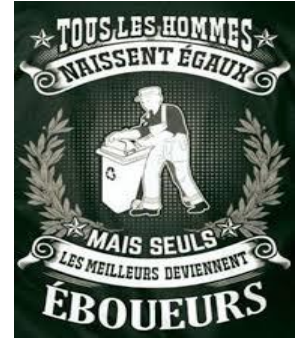


## Parole de Ripeur !!!

On nous appelle les éboueurs... « Les poubelleux, les poubelleurs, » nous sommes souvent mal considérés. Nous les ripeurs nous sommes là pour VOUS !!! Pour ramasser vos déchets...Éboueurs, c'est un métier à risques. On est dans la jungle urbaine... Avec les engueulades, les coups de klaxon, les gens qui font n'importe quoi. Nous risquons souvent des accidents parce qu'une voiture est pressée ou veut doubler.

Quand arrive 7 heures, les gens sont prêts à rouler sur les trottoirs pour nous dépasser, sans voir les collègues.

Derrière le camion, les agents se bousillent toutes les articulations à courir, sauter, traîner des poubelles de 50 kg sur des sols irréguliers et par tous les temps.



Comme les facteurs, les pompiers, les concierges, en fin d'année les « éboueurs » d'Ardenne Métropole « site de Glaire » vont faire du porte-à-porte pour vendre des calendriers et récolter quelques étrennes. Pourtant, ces derniers temps « le sujet est assez sensible ». Pourquoi ? Qui se cache derrière une éventuelle remise en cause de cette tradition ?

Il suffit simplement d'entendre les usagers en parler : *"Comment ne pas donner quelque chose aux éboueurs, alors qu'ils exercent un métier particulièrement pénible !!! CQFD... Tout est dit !*

\*\*\*\*\*

## SERVICE ASSAINISSEMENT :

### Un CHSCT « extraordinaire » pour quoi faire ?

Récemment le D.G.S demande au responsable du service environnement de prendre des dispositions nécessaires pour équiper une « hydro cureuse » d'un capitonnage afin de réduire les impacts sonores sur les agents concernés. Problème récurrent puisque déjà signalé le 13 décembre 2016 !!!

Dix-huit mois plus tard... (Le 19 mai dernier) pour assouvir le caprice d'un D.G.S un CHSCT « extraordinaire » s'est tenu. Que de temps perdu puisque élu, Direction générale & l'intégralité de la hiérarchie ont depuis longtemps cerné les problématiques : **Plusieurs devis ont été demandés à la société qui gère ce genre de matériel. Cela va de 2500 euros à 9000 euros environ sans compter les aléas du démontage et remontage sur du matériel de 15 ans (possibilité d'un surplus pouvant atteindre environ 5000 euros). De plus, il n'est pas impossible qu'il faille changer la pompe complètement (ce sera la surprise après le démontage) et là le coût pourrait monter jusqu'à 15 000 euros.**

Par ailleurs, nous rappelons que ce véhicule a été contrôlé par le constructeur en 2017 et le bruit qu'il produit est conforme aux normes du travail.



**Est-il judicieux et rentable d'investir de telles sommes pour un véhicule en fin de cycle ?**

En attendant, le responsable de service & les agents attendent une décision de la collectivité... Vouloir nous faire croire que la solution viendrait d'un CHSCT, la FA-FPT a compris que ce n'est une fois encore qu'un problème d'économie... D'ici là, des protections individuelles & collectives sont à disposition des agents qu'il convient d'utiliser quotidiennement...

## Mise en place de l'astreinte pour les agents de la patinoire...



## Marre des promesses Non tenues !!!

Evoquée et promise une première fois lors de négociations en 2015 puis soumise à « condition de formation frigoriste », l'attribution de l'astreinte dans les équipements ludiques demeure un « butin » surprotégé et bien gardé !!!

En effet, les agents de la patinoire se sont prêtés au jeu et ont remplis leur part du marché pour bénéficier de l'astreinte comme convenu... Aujourd'hui, toujours RIEN !

Ce gâteau doit être bien bon pour qu'une minorité de collègues du centre aquatique de Charleville ne veuillent pas partager le « butin » !!! Ou plutôt si, ils partagent puisqu'ils leurs laissent le travail à faire !!!

Nous mettons en garde la hiérarchie de cette structure ! Les astreintes des équipements ludiques ne peuvent servir uniquement de complément de salaire et ne peuvent continuer à être distribuées à géométrie variable encore moins à la tête du client comme des friandises pour récompenser les enfants.

**Le temps est enfin venu pour les élus de respecter les engagements pris en 2015.**

**Une répartition et un partage équitable des astreintes au sein des équipements ludiques communautaires sont devenus urgents et nécessaires...**

## LE CENTRE AQUATIQUE « SEDANNAIS » A LA DERIVE...



### Devenu en à peine quatre ans le « parent pauvre » des équipements ludiques communautaires !!!

Pour cause les animations sont la plupart du temps effectuées au centre aquatique de Charleville, le matériel d'animation emprunté régulièrement voire constamment par Charleville. L'entretien du bâtiment laisse à désirer : Eclairage dangereux, dysfonctionnement électrique. Manque de travail en commun...

Il serait temps pour ce réseau de fonctionner ensemble et non de tout centraliser sur Charleville.

### INFORMATION SYNDICALE

L'information syndicale est un droit pour tout agent, syndiqué ou non.

L'heure mensuelle est à poser au dos de votre feuille de congés dans un délai minimum de 48h et est cumulable sur les 3 derniers mois.



### REUNIONS D'INFO de MAI 2018

**29/05/18**

- S.E.M (Charleville)
- Assainissement
- Centre aqua (Charleville)

**31/05/18**

- P.C.I.A.U
- S.E..M (Dom le Mesnil)
- Collecte des déchets (Site de Glaire)
- Service des Eaux



# Elections Professionnelles 6 décembre 2018

# #FA2018

## Préparation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 dans la Fonction publique

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles du 6 décembre prochain, deux réunions se sont tenues les 12 et 17 avril dernier.

La FA-FP était représentée par Caroline Charruyer et Pascal Kessler lors de la réunion organisée par la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP). Puis, Caroline Charruyer et Bruno Collignon représentaient la FA-FPT lors de celle qui était organisée par la Direction générale des Collectivités locales (DGCL).



## Les points essentiels à retenir de ces deux réunions :

- L'utilisation sur les bulletins de vote du logo du syndicat local et de celui de la fédération nationale est fortement conseillée
- Un point a été fait sur la publication des textes en cours
- De nouvelles précisions concernant la représentation équilibrée ont été apportées : l'arrondi en cas de représentation très faible d'un sexe reste au choix de l'organisation syndicale
- Le traitement différencié des ASE et des EJE, selon qu'ils/elles sont titulaires (CAP catégorie A) ou non-titulaires (CCP catégorie B)
- L'importance de spécifier clairement l'affiliation
- L'importance de la clarté de la convention entre organisations syndicales en cas de liste commune, ou lorsqu'un syndicat non affilié souhaite que ses voix bénéficient à une fédération ou confédération
- La mise à jour régulière de la Foire aux questions sur le site internet de la DGCL.

**Vous voulez vous engager ?**

**Vous voulez défendre vos droits et ceux de vos collègues ?**

**C'est simple : Choisissez un syndicat véritablement **A**utonome, **I**ndépendant de tout parti politique ou de toute religion. Un syndicat libre de faire ses propres choix, de position ou de gestion !**

**Choisissez la **FA-FPT** !**

**Rejoignez-nous, rejoignez nos listes !**

**Il ne s'agit là d'aucune éventuelle dérive confédérale ! À LA FA, l'**A**UTONOMIE est, et restera une réalité ! **A**utonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !**

*la Force Autonome c'est Nous*





## **DISPARITION DES CHSCT :**

**Le gouvernement confirme sa méthode en matière de dialogue social !**

COMMUNIQUE



Dans le petit lexique de l'actuel Gouvernement à la lettre « D » comme « Dialogue social » vous tomberez sur la définition suivante : « Dispositif destiné à créer l'illusion d'un débat démocratique dont l'objectif principal est de laisser croire aux organisations syndicales qu'elles participent à la négociation ».

A la lettre « N » comme « Négociation » vous pourrez lire : « Étape incontournable bien qu'inutile puisque de toute façon seules les dispositions arrêtées par le Gouvernement seront retenues conformément à la définition du dialogue social » !

**Tout est dit !**

Après la réintroduction du jour de carence, l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) partiellement compensée dans certains cas, le report du dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), la suppression du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est la prochaine étape ciblée par le Gouvernement dans le cadre des travaux visant à « Refonder le contrat social avec les agents » !

Deux hypothèses sont envisagées pour atteindre au plus vite cet objectif :

- La fusion des Comités Techniques (CT) et des CHSCT
- La création d'une assemblée plénière qui disposerait d'une formation spécialisée (groupe de travail) chargée des questions liées à la Santé, à la Sécurité et aux conditions de travail, autrement dit, une fusion qui ne dit pas son nom !

**Face à ces deux hypothèses qui visent l'une comme l'autre à supprimer les CHSCT, la FA-FP a une nouvelle fois rappelé ses positions :**

- Les CHSCT sont au cœur du dispositif de prévention en matière de conditions de travail, pour la FA-FP les CT et les CHSCT doivent conserver leurs prérogatives respectives.

- Plutôt que la suppression des CHSCT, la FA-FP propose une évaluation objective des points forts et des points à améliorer du dispositif actuel.

- Pour une prise en compte optimale des questions de santé et de sécurité au travail, il est urgent de mettre en application les dispositions réglementaires non appliquées à ce jour (Document unique d'évaluation des risques professionnels, diagnostics d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux) et d'analyser les raisons pour lesquelles ces dispositions ne sont pas appliquées par l'ensemble des employeurs publics.

- Pour la FA-FP, les CT, les CHSCT et l'ensemble des instances consultatives peuvent jouer un rôle essentiel en matière de dialogue social dans leur forme actuelle, sous réserve de respecter leur mode de fonctionnement prévu par la loi ! Dans l'agenda de concertation proposé par le Gouvernement une seule réunion était programmée sur le sujet CT-CHSCT, la FA-FP a exprimé sa volonté de poursuivre ce travail dans l'objectif d'obtenir l'amélioration effective de la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail au sein de la Fonction publique qui ne passera pas par la suppression des CHSCT ! La réponse du Gouvernement à la demande de la FA-FP permettra de mesurer s'il est encore possible d'envisager un dialogue social respectueux de tous ses acteurs au travers d'une véritable négociation...

*Caroline Charruyer, Pascal Kessler, Florence Bayeux, Laurent Diez et Bruno Collignon représentaient la FA-FP.*

**Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !**